

ARRETE N°2023 – 119

Portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Maurice VENTURINI, Vice-Président du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
VU la délibération n°42-2023 du conseil d'administration en date du 27 juin 2023 relative à l'élection des Vice-Présidents du Centre de gestion,
VU l'élection de Monsieur Jean-Maurice VENTURINI en qualité de Vice-Président,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Jean-Maurice VENTURINI, Maire de Montagnole, Vice-Président du Centre de gestion, est délégué dans les fonctions suivantes :

- la présidence du comité social territorial et de sa formation spécialisée,
- le dialogue social avec les organisations syndicales représentées au comité social territorial et le suivi de la mise en œuvre du droit syndical,
- le suivi des politiques de santé et de sécurité au travail mises en œuvre par le Centre de gestion.

Article 2 :

Monsieur Jean-Maurice VENTURINI reçoit pour les affaires qui lui sont confiées délégation de fonctions et de signature.

Article 3 :

Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président.

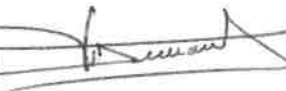
Article 4 :

Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie,
- transmis à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Chambéry, Comptable public du Centre de gestion,
- affiché dans les locaux du Centre de gestion et notifié à l'intéressé.

Fait à Porte-de-Savoie, le 3 juillet 2023

Le Président,



François DUNAND

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Savoie le 3 juillet 2023.
Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2023.*